



UEF 53 Histoire de la philosophie contemporaine (Cours et TD) 2020-2021 – P. LANG
L3, semestre 5

Recherches éthiques en phénoménologie (TD) : Texte n° 1

Nous accompagnons notre propre agir tout comme celui de nos semblables de jugements constants sur ce qui est « juste » et « injuste », « conforme au but » et « non conforme au but », « raisonnable » et « déraisonnable », « moral » et « immoral ». Comme dans le domaine théorique, d'assez fréquents conflits et divergences dans les jugements se produisent ici également. Souvent, nous sommes en désaccord avec nous-mêmes, nous réprouvons ce que nous avons approuvé auparavant, ou approuvons ce que nous avons tantôt réprouvé, ou bien nous nous trouvons placés dans un pénible conflit avec autrui ou sommes sollicités comme juges pour arbitrer un conflit étranger. Le conflit de ces jugements ne suscite en général aucun intérêt théorique, mais il n'en émeut que davantage notre affectivité. Tout notre bonheur ou notre malheur dépendent souvent de ces prises de position et de leur cohérence ou incohérence ; il y va, en effet, de la conservation de notre propre estime de soi ou du respect de nos semblables. Ainsi, la question devient brûlante pour quiconque aspire à s'élever plus haut : comment dois-je ordonner rationnellement ma vie et mes aspirations, comment échapper à la déchirure qui me tourmente, comment échapper à la réprobation légitime de mes semblables ? Comment puis-je faire de ma vie tout entière une vie belle et bonne et, comme le dit l'expression traditionnelle, comment atteindre l'authentique *eudaimonia*, la véritable félicité ?

Dès lors qu'elles en viennent à occuper le foyer de la réflexion, ces questions conduisent d'abord, de par leur nature, à une *éthique en tant que discipline pratique*. Je dis d'abord, car, non pas tant dans l'Antiquité qu'à l'époque moderne se manifeste une aspiration de plus en plus insistante à adjoindre à cette discipline éthique pratique (qui ne renie pas son caractère empirique et anthropologique) une éthique apriorique, et à délimiter un système de principes absolus et purs de la raison pratique. Ceux-ci, affranchis de toute référence à l'homme empirique et à sa situation empirique, doivent pourtant assumer la fonction de fournir des étalons absolument normatifs pour tout agir humain, que ce soit uniquement formellement ou aussi matériellement. Aussi *l'analogie avec ce qui se passe pour la logique* saute-t-elle aux yeux. Et ici non plus, à savoir dans l'éthique, on ne niera pas l'utilité, voire la nécessité d'une « technologie », celle qui porte précisément sur l'agir rationnel ; mais on soutiendra assurément que les fondements théoriques les plus essentiels de la technologie résident non dans la psychologie des fonctions de connaissance et des « fonctions affectives », mais bien plutôt dans certaines lois et théories *a priori*, qui sont appelées, conformément à leur sens propre, à fonctionner comme normes rationnelles pour tous les jugements éthiques aussi bien que logiques, et comme les étoiles tutélaires pour quelque *praxis* rationnelle que ce soit.

L'idéaliste dira : pas plus que l'Idée de la vérité ne peut être tirée de la psychologie de la connaissance, l'Idée de la bonté morale et du bien-fondé pratique en général ne saurait être tirée de la psychologie des fonctions affectives et des fonctions pratiques. Des faits on ne peut extraire aucune Idée. Mais dès que, de part et d'autre, nous mettons hors circuit les Idées, les disciplines normatives et pratiques qu'on appelle traditionnellement logique et éthique perdent leur contenu central et leur sens propres. [...]

Contre l'apriorisme éthique (représenté aussi par Kant, à sa façon, dans la période critique de son développement) se dresse, comme on sait, l'éthique empiriste. [...] Sous le titre d'éthique apriorique, il faut penser à une discipline qui, à la manière de la mathématique pure, précède toute expérience et lui prescrit cependant sa norme. De même que l'arithmétique pure fixe les lois qui se fondent dans l'essence pure du nombre, qui valent ainsi dans une universalité inconditionnée, et qu'il ne faut pas enfreindre si l'on veut que les nombres mis en œuvre et calculés dans un dénombrement factuel et empirique puissent véritablement être des nombres ; de même que ces lois prescrivent donc des normes rationnelles à tout dénombrement empirique, de même doit-il en être pour les lois éthiques pures par rapport aux corrélats purs des concepts

éthiques, aux décisions et aux actions rationnelles. De même que l'arithmétique pure est le fondement essentiel de l'art pratique du calcul, de même une éthique pure devrait donc être le fondement essentiel d'un art ou d'une technologie de l'agir humain rationnel. C'est donc ainsi que se présente d'emblée, par analogie
45 avec la logique pure et l'arithmétique pure, l'Idée d'une éthique pure. Mais du côté opposé se dresse
l'empirisme éthique, en tant que psychologisme ou biologisme, qui réfère tout ce que l'aprioriste revendique
comme principe pur à la particularité de la nature humaine et de la vie du sentiment et de la volonté
humains, et qui, par suite, ne considère et ne tient pour valable l'éthique que comme une technologie
adossée à la psychologie et à la biologie.

50 Ce conflit, tout comme le conflit parallèle en logique, touche manifestement à des enjeux
philosophiques suprêmes. De même que la conséquence du psychologisme logique et de l'anthropologisme
en général est le scepticisme théorique, de même l'anthropologisme éthique nous conduit au scepticisme
éthique. Or, cela revient à renoncer à la validité véritablement inconditionnée des exigences éthiques, à nier,
pour ainsi dire, tout devoir effectivement obligatoire. Des concepts comme « bien » et « mal », « rationnel »
55 et « irrationnel d'un point de vue pratique », deviennent de simples expressions de faits empirico-
psychologiques de la nature humaine, telle qu'elle se trouve être en fait, telle qu'elle s'est formée au cours de
l'histoire de la culture, dans les circonstances contingentes du développement culturel humain et, plus en
amont, telle qu'elle s'est développée biologiquement dans l'évolution de l'espèce humaine dans la lutte pour
l'existence, etc. Si l'empiriste a raison, ces concepts n'expriment *aucunement des Idées absolues*, qui auraient le
60 sens universel de devoir pour tout être doué de volonté et de sensibilité, à quelque monde, réel ou pensable
de façon cohérente, qu'il appartienne. Conformément à cela, toutes les normes éthiques, telles qu'elles
doivent être tirées des principes éthiques en tant que conséquences, n'auront qu'une simple validité de fait.
« Des normes éthiques valent », cela veut dire que des hommes se sentent, de fait, obligés de telle ou telle
façon, qu'ils sentent en eux, pour des raisons relevant de la causalité psychologique, une certaine pression et
65 contrainte intime à se comporter pratiquement d'une certaine manière et d'échapper ainsi à un malaise qui
serait sinon psychologiquement inévitable. C'est une affaire d'utilité biologique que se soit développé chez
les humains quelque chose comme *une fonction de conscience morale*, une forme de jugement consistant à
approuver ou réprouver éthiquement des actions, des intentions, des caractères, selon les catégories du
« bien » et du « mal ». Comment se déroulera l'évolution ultérieure, nous ne le savons pas ; il se pourrait qu'à
70 terme cette fonction se révèle biologiquement superflue, qu'elle s'étiole et qu'à sa place apparaisse une autre
fonction, qui, tout en conservant une certaine communauté de forme, aurait pourtant des principes
divergents, de sorte que bien et mal, par exemple, permuteraient leurs positions respectives.

HUSSERL, *Leçons sur l'éthique et la théorie de la valeur* (1914), trad. Ducat, Lang, Lobo,
Paris, PUF, 2009, p. 81-85 (traduction légèrement modifiée).